



COMPTE - RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2008

L'an deux mille huit, le 24 juillet, à 18 heures 30, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean- Michel DARSONVILLE, maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 18 juillet 2008

Etaient présents :

L. LE BARS, J.-C. REMY; D. FOURNIER; J. BOCQUET; P. DELESTREES; A. DREUX; J.F. LAPORTE; J. LE BARS; A. LOPES; B. SOREL; M. THOUVENOT; J. TUQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

J. JOUAN à **J.-C. REMY**

A. MANSARD à **P. DELESTREES**

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Mademoiselle Jessica BOCQUET est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur J. TUQUET à 18h35.

Le compte- rendu de la réunion du 30 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Création de 2 chemins de randonnée par PSO

Proposition acceptée à l'unanimité.

I – PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet (26h30/hebdomadaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

▸ De créer un poste d'ATSEM de 2ème classe **contractuel**, (de 26 h30 / hebdomadaire), à compter du 01 septembre 2008.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'ATSEM de 2ème classe soit l'indice brut : 287.

▸ D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec la personne qui sera retenue pour ce poste à compter du 01 septembre 2008 jusqu'au 02 juillet 2009.

II – FINANCES

Achat de la recette de la fête à l'andouille à Monsieur LEMARIE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acheter la recette de l'andouille de Cramoisy à Monsieur LEMARIE pour la somme de 5000€
- Dit que Monsieur LEMARIE assurera à l'appui de la vente de la recette, la formation de la personne qui sera chargée de la fabrication par la commune
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que soit rédigé un contrat de vente, dans lequel figureront la recette, et la méthode exacte de fabrication
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de vente.

Délibération modificative n°01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération modificative n°01

Indemnités /receveurs

1. Indemnités Monsieur Didier DOUBLET

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions : L. LE BARS, J. LE BARS ; J. BOCQUET ; J.-F. LAPORTE)

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Didier DOUBLET, Receveur Municipal, à compter du 01 mars 2008.

2. Indemnités Mme MALLARD

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions : L. LE BARS, J. LE BARS ; J. BOCQUET ; J.-F. LAPORTE),

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme MALLARD, Receveur Municipal, pour la période allant du 01 janvier 2008 au 01 mars 2008.

III – QUESTIONS DIVERSES

Demande de location d'un terrain communal de Monsieur D. SCOHY

Compte- tenu du manque d'informations précises, le conseil municipal décide de surseoir à

statuer et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de Monsieur SCOHY afin d'avoir plus d'éléments sur ses intentions.

Convention piscine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- ↳ D'entériner le projet présenté pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2008/2009;
- ↳ D'arrêter le montant de ces prestations aux sommes suivantes :
 - Location du bassin : 57.00 € T.T.C / heure
 - Enseignement (M.N.S): 14.50 € T.T.C /heure
- ↳ D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Modification des statuts – S.I.V.T

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décidé, à l'unanimité :

- D'entériner les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain.

Rapport annuel – Service d'assainissement

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le rapport annuel sur le service public d'assainissement présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, sous toutes réserves concernant les observations et propositions pour l'année 2007.

Rapport annuel SIAP– Service eau potable

Après avoir entendu la présentation du rapport faite par Monsieur le Maire;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le rapport du délégataire pour l'année 2007, concernant le service public d'eau potable.

Créations de sentiers de randonnée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé, par une délibération du 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise.

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à deux circuits de découverte traversant le territoire de la commune et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de donner un avis favorable sur deux circuits de randonnée passant sur le territoire de la commune, dont les noms sont en cours de définition;

Décide de donner son accord pour l'utilisation dans le cadre de deux circuits de randonnée des voies suivantes :

- Chemin rural n°9 : du Tillet à Saint Leu d'Esserent;
- Chemin rural n°10 : dit de la Brossette
- Chemin rural n°5: dit du Moulin du Colombier
- Chemin rural n°7: de Blaincourt à Cramoisy
- Chemin rural n°19: dit sente Dessus de l'Eglise
- Chemin rural n°6 : de la terrière

- Chemin rural dit ruelle de Saint Leu
- Chemin rural n°24: dit Chemin du Robinet
- Route départementale n°12 de Beauvais à Saint Leu d'Esserent
- Rue Enat
- Rue Roger Salengro
- Passage de la rue Salengro à la Place de la République
- Rue Saint Martin
- Place Jules Uhry
- Rue de l'Eglise
- Ruelle Gomot
- Rue du Pont
- Rue Paul Descamps
- Rue Marsonnière
- Rue de la Roue
- Voie communale n°01 de Cramoisy à Thiverny
- Chemin rural n°11 dit de la Blanche Voie
- Chemin rural n°3 de Maysel à Thiverny
- Chemin rural dit du Moulin des Anes
- Chemin rural n°26 dit du Moulin de Saint Leu
- Chemin rural n°8 dit du Bois de Cornaille
- Passage sur le chemin de fer français—ligne de Beauvais à Creil
- Route de Saint Vaast

S'engage à conserver un caractère public et ouvert aux voies et chemins situés au-dessus;

S'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'une voie, d'un chemin ou d'une section à proposer au Conseil Général un itinéraire de substitution;

S'engage à accepter le balisage, le panneauage, l'aménagement et la promotion du circuit;

S'engage à accepter les dispositions de la convention à signer avec la Communauté de Communes « Pierre Sud Oise » engageant la commune de Cramoisy à entretenir 2 fois par an les chemins et tronçons de chemins constituant sur son territoire les deux circuits de randonnée.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'entretien relative à la création de ces circuits de randonnée.

Séance levée à 19h53.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 27 juillet 2008

Le Maire,

Jean- Michel DARSONVILLE